

La maison de Jeanne d'Arc à Tours.

Louis de Grandmaison



- article extrait de la **Bibliothèque de l'École des Chartes**

(année **1929** - Tome XC)

LA

MAISON DE JEANNE D'ARC

A TOURS¹

La Touraine occupe une place importante dans la première année de la glorieuse épopée de Jeanne d'Arc, dont nous célébrons en 1929 le cinquième centenaire.

A Chinon, la sainte héroïne se présenta au roi Charles VII et lui fit connaître l'objet de sa mission : délivrer Orléans et conduire le souverain à Reims pour y être sacré. C'est à Sainte-Catherine-de-Fierbois que Jeanne, sur l'indication de ses voix, envoya chercher l'épée qui se trouvait près de l'autel de la chapelle de ce pèlerinage fréquenté. A Tours, un armurier, dont le nom est malheureusement inconnu², confectionna son harnois et le peintre Hennes Poulvoir peignit ses étendards. Dans cette dernière ville, le souvenir de son passage est attaché à l'église des Augustins, où elle allait prier ; il subsiste encore quelques restes de cet édifice dissimulés derrière la façade d'une construction récente à l'angle nord-est des rues actuelles des Halles et Marceau³.

Quant à la maison où descendit la Pucelle pendant le séjour qu'elle fit à Tours, en avril 1429, de nombreuses recherches ont été faites dans le but d'en fixer l'emplacement⁴. Après

1. Voir *Figaro* du 20 avril 1929.

2. Rien ne prouve que cet armurier fut, comme on l'a affirmé gratuitement, Colas de Montbazou plutôt qu'un autre de ses collègues, Macé Angibault, Pierre Castellain, Thomas et Geoffroy Dubrueil, Jean Merveilles, etc.

3. Une plaque commémorative et une statue de Jeanne d'Arc ont été placées sur cet immeuble lors des fêtes tourangelles du cinquième centenaire, le 23 juin 1929.

4. Voir notamment : chanoine Louis Bossebœuf, *Jeanne d'Arc en Touraine*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 1^{re} partie, 1899, p. 37 et suiv. ; chanoine H. Boissonnot, *Jeanne d'Arc à Tours* (Tours, T. Tridon,

avoir résumé les données du problème fournies par les documents contemporains, nous examinerons la valeur des hypothèses émises jusqu'à ce jour, puis verrons si, à l'aide de pièces d'archives non encore signalées, il n'est pas possible d'apporter à cette question une solution nouvelle.

Les seuls témoignages anciens sont les deux dépositions faites, en 1455, lors du *Procès de réhabilitation*, par Jean Pasquerel, aumônier de Jeanne, et par son écuyer, Louis de Coutes¹. D'après le premier, la Pucelle eut pour hôte Jean Dupuy, bourgeois de Tours². Si l'on en croit le second, elle fut logée chez une femme nommée La Pau³. Ces deux affirmations, bien que contradictoires en apparence, concordent cependant parfaitement entre elles. Ainsi que l'a établi le marquis de Beaucourt⁴, Jeanne reçut l'hospitalité chez Jean Dupuy, marié à Éléonore de Paul, appelée communément La Pau.

L'origine de Jean Dupuy ou Du Puy est, jusqu'à présent du moins, totalement inconnue. Pasquerel le dit bourgeois de Tours ; il ne semble pas avoir appartenu, comme on l'a cru, à la famille noble de ce nom et aucune parenté prouvée n'existe entre lui et les abbés de Marmoutier et de Cormery du nom de Dupuy. D'après Vallet de Viriville, Jean Dupuy aurait été, dès 1413, attaché à Yolande d'Aragon, épouse de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile⁵. Quoi qu'il en soit, c'est en 1425 seulement⁶ que son nom apparaît pour la première fois dans les archives tourangelles. Par lettres signées à Angers le 21 octobre 1424, Charles VII avait donné le duché de Touraine, à l'exception des châteaux, ville et châtelainie de Chinon, à sa belle-mère, Yolande d'Aragon, veuve depuis 1417, pour et au nom de son fils Louis III, duc d'Anjou et roi

[1909], in-12) ; H. Destréguil, dans *Touraine républicaine*, n^{os} du 25 au 30 mars 1929. Nous avons fait à ces diverses études de nombreux emprunts.

1. Et non *de Contes* ; il signait *Coustes*.

2. « In eadem villa Turonensi, ipsa Johanna pro tunc erat hospitata in domo Johannis Dupuy, burgensis Turonensis » (J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 101 ; cf. *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, trad. de Joseph Fabre, t. I, p. 217).

3. « Ipsa Johanna... reducta ad villam Turonensem, in domo cujusdam vocatae Lapau » (J. Quicherat, *Ibid.*, t. III, p. 66 ; traduction Fabre, t.I, p. 208).

4. *Charles VII*, t. II (1882), p. 184.

5. *Cabinet historique*, 1859, t. V, 2^e partie, p. 113, note.

6. La date de 1418, attribuée par un archiviste du XVIII^e siècle à la pièce justificative n^o 1, est trop incertaine pour qu'on puisse en faire état.

de Sicile, à l'occasion du mariage projeté entre ce prince et Isabelle, fille du duc de Bretagne¹. En vertu de cette donation, Yolande chargea Bertrand de Beauvau, évêque d'Angers, et sire Jean Dupuy de prendre possession du duché au nom de son fils ; cette prise de possession eut lieu pour le duché le 5 janvier 1425 (n. st.) et pour le château de Tours le 7 du même mois².

Jean-Dupuy est qualifié conseiller de la reine de Sicile dans de nombreux documents³ et, entre autres, dans une lettre sans date adressée aux habitants de Tours, au nom de cette reine, envoyant vers eux son écuyer, Antonnet de La Salle, pour se plaindre qu'on n'ait pas voulu laisser passer du vin destiné à sa provision et qu'à cette occasion les meubles de l'hôtel de Jean Dupuy à Tours aient été saisis⁴.

Quand, au début de 1430, Jeanne d'Arc écrit pour demander aux habitants de Tours d'accorder 100 écus, à l'occasion de son mariage, à Héliette, fille de Hennes Poulvoir, le peintre de ses étendards, elle adresse sa lettre aux quatre élus et à sire Jean Dupuy ; ce dernier, « conseiller de la reine de Sicile », assiste à la première réunion tenue à ce sujet au « tablier » de la ville, le 19 janvier 1430 (n. st.)⁵.

1. Ce mariage n'eut, du reste, pas lieu et Louis III épousa, en juillet 1431, Marguerite de Savoie. — Voir les lettres du 21 octobre 1424, Archives nationales, X^{1A} 8604, fol. 65 et 69 v° ; il en existe aux archives municipales de Tours, EE, 2, un vidimus du 6 janvier 1425 (n. st.). Yolande administra le duché de Touraine pendant les absences de son fils, et les registres des délibérations du corps de ville de Tours l'appellent souvent duchesse de Touraine (cl. notamment t. IV, fol. 9 r°, 66 r°, 79 r°, 85 r°, etc.). Elle-même prend ce titre dans une lettre de créance pour son conseiller Jean Bonin, adressée aux habitants de Tours, datée de Mehun-sur-Yèvre (Cher) le 27 novembre d'une année non indiquée, mais qui est certainement 1425. Cette lettre a été publiée par Victor Luzarche, *Lettres historiques des archives communales de Tours* (Tours, Marne, 1861, in-8°, Société des bibliophiles de Touraine), p. 32-33, qui lui attribue la date de 1418, impossible à admettre, car, avant octobre 1424, Yolande ne pouvait à aucun titre se dire duchesse de Touraine. Du reste, Pierre Bonin présenta cette lettre au corps de ville le 1^{er} décembre 1425 (*Registre des délibérations*, t. III, fol. 64).

2. Pièce justificative n° II.

3. Voir notamment les assemblées du corps de ville de Tours des 6 et 9 décembre 1426, 22 octobre 1428, auxquelles il assiste (*Délibérations*, t. IV, fol. 9 r°, 13 r°, 88 v°, etc.).

4. Pièce justificative n° I. Un archiviste de la ville au XVIII^e siècle a daté cette lettre de 1418, mais cette date paraît fort douteuse.

5. Archives municipales de Tours, *Délibérations*, t. IV, fol. 249 v°. Ce texte a été souvent publié, la première fois, croyons-nous, par Vallet de Viriville, *Un épisode de la vie de Jeanne Darc* (sic), dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*,

En 1433 et les années suivantes, Jean Dupuy, alors conseiller du roi Charles VII et maître de sa Chambre des comptes, était propriétaire de Bouzay, en la paroisse d'Athée¹, et avait des difficultés au sujet de ce fief avec le chapitre de Saint-Martin de Tours². C'est probablement encore lui, sire Jean Dupuy, seigneur de Saint-Georges-sur-Loire³, qui transige avec les religieux de Marmoutier⁴, au sujet du lieu de Mauny⁵, le 19 février 1435 (n. st.)⁶.

Charles VII accorda, en juillet 1439, à son « amé et féal conseiller Jehan du Puy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin⁷ », congé et licence « pour la seureté et salvation de luy, ses hommes et subjects et de leurs biens, et pour obvier aux grans dangiers, pertes, pilleries et roberies des gens d'armes et autres, passans et repassans » au pays de Touraine, « de fermer, clorre, fortifier et emparer... de murs, fossés, portaux, pont-levis, tours, garites, barbicanes et autres choses nécessaires et défensables », le « bel hostel, grant et spacieux », qu'il possède au dit lieu de la Roche-Saint-Quentin⁸.

En 1452, le roi, venant de Montbazou⁹, où il avait célébré

1^{re} série, t. IV, 1842-1843, p. 488 ; puis de nouveau par le même, avec d'autres documents des archives municipales de Tours, dans le *Cabinet historique*, 1859, t. V, 2^e partie, p. 112-115.

1. Bouzay, comm. d'Athée-sur-Cher, cant. de Bléré, arr. de Tours.

2. Archives d'Indre-et-Loire, G. 432.

3. Ancienne paroisse et commune réunie à celle de Rochecorbon, cant. de Vouvray, arr. de Tours. D'après Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. III (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIX), p. 187, Jean Dupuy était seigneur de Saint-Georges depuis 1411. Raoulin Le Boucher possédait le même fief, en 1477, à cause de sa femme, Aliénor Dupuy (Archives d'Indre-et-Loire, G. 102) ; d'après son prénom, cette dernière paraîtrait être une descendante de Jean Dupuy et d'Éléonore de Paul.

4. Abbaye bénédictine, comm. de Sainte-Radegonde-de-Touraine, cant. de Tours-Nord, arr. de Tours.

5. Mauny, comm. de Rochecorbon.

6. Archives d'Indre-et-Loire, H. 100.

7. Les Roches-Saint-Quentin ou la Roche-Saint-Quentin, comm. de Saint-Quentin-sur-Indrois, cant. et arr. de Loches, Indre-et-Loire. Nous n'avons pu trouver l'acte où Charles VII aurait appelé Dupuy « son amé et principal conseiller » (*Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 1^{re} partie, p. 61) ; il doit certainement falloir lire « amé et féal ».

8. Voir les lettres de 1429, Bibliothèque de Tours, ms. 1364, fol. 192-193, d'après Bibliothèque nationale, dom Housseau, t. XXI, 2^e partie, fol. 102 ; elles ont été imprimées, d'après le manuscrit de Tours, dans Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. V (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXI), p. 399-400.

9. Chef-lieu de canton, arr. de Tours

les fêtes de Pâques chez Aymar de La Rochefoucauld¹, séjourna chez Jean Dupuy, au château des Roches-Saint-Quentin, au moins du 17 avril au 6 mai², c'est-à-dire pendant environ trois semaines.

Nous ignorons la date de la mort de Jean Dupuy, mais on trouve, en 1463, un personnage de ce nom, qui doit très probablement être soit lui-même, soit son fils, rendant aveu, le 14 août, au trésorier de la collégiale de Saint-Martin de Tours pour le fief et domaine de Chênaie, en la paroisse d'Athée³, tenu du dit trésorier à foi et hommage simple⁴.

Par contre, quoi qu'on en ait dit⁵, il ne paraît y avoir aucune relation entre Jean Dupuy, seigneur des Roches-Saint-Quentin, et maître Jean Dupuiz, élu de Tours en 1451-1452 et en 1455-1456, élu supplémentaire de juillet 1461 à octobre 1462, qui fut au nombre des vingt-quatre échevins nommés le 8 octobre 1462⁶ en vertu de la nouvelle charte municipale accordée par Louis XI⁷.

C'est, semble-t-il, entre 1425 et 1429 que Jean Dupuy épousa une Angevine, Éléonore de La Pau, ou plutôt de Paul. Celle-ci avait peut-être, ainsi que le suppose le marquis de Beaucourt, été élevée avec Marie d'Anjou, l'épouse de Charles VII. « Toujours est-il, ajoute le même auteur, que, dès 1419, elle était attachée à sa personne, car, dans des lettres du dauphin, du 20 décembre, lui octroyant une somme de trente-trois livres, elle est qualifiée de « damoiselle de « notre très chière et très amée compagne⁸ ». Elle resta cons-

1. Aymar de La Rochefoucauld († 21 août 1455) était fils de Guy de La Rochefoucauld, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur d'Angoumois, devenu seigneur de Montbazou, Sainte-Maure, Nouâtre, etc., par son mariage avec Marguerite de Craon. Cf. Carré ds Busserolle, *Dictionnaire*, t. IV (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXX), p. 299.

2. Beaucou t, *Charles VII*, t. V. p. 78.

3. Chênaie ou la Chênaie, comm. d'Athée-sur-Cher, cant. de Bléré, arr. de Tours.

4. Analyses de cet acte, Archives d'Indre-et-Loire, G, 421, fol. 63 bis, et G. 423, fol. 31.

5. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 1^{re} partie, p. 62.

6. *Ibid.*, on lit, par suite d'une faute d'impression, 7 octobre 1468.

7. Georges Collon, *Pierre Bérart et la réforme municipale de Tours en 1462*, t. LIII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, p. 207, note 3, 275 et *passim*.

8. Bibliothèque nationale, fonds français 25710 (*Chartes royales*, XIV), n° 2.

tamment dès lors auprès de la reine¹ ». Éléonore ne devait pas encore être mariée quand, le 5 avril 1425 (n. st.), Charles, devenu roi, lui fit don et remise du tonlieu de 100 pipes de vin, s'élevant à la somme de 125 livres tournois².

« Damoiselle Hélonor La Paule, femme de sire Jehan Dupuy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin », est l'un des témoins du testament que fit à Tours, le 4 juin 1433, l'épouse de Louis de Bueil, chevalier, seigneur de Marmande³, Anne de Tucé, dame de Clinchamp et de Sainte-Julitte en Touraine⁴, fille de Baudouin de Champagne, chevalier, seigneur de Tucé⁵, chambellan du roi, bailli de Touraine, et de Jeanne de Tucé⁶.

Jusqu'à ce jour, on a toujours cherché la maison de Jean Dupuy et d'Éléonore de Paul sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier de Tours, sous prétexte que, dans le Compte de « Martin de Bryon, receveur général des denrées et revenus appartenant à la fortification et défense de la ville de Tours, dès le portal des Jacoppins⁷ en aval », pour l'année du 1^{er} novembre 1378 au 31 octobre 1379, se trouve mentionné, à la recette « des restes des festages de maisons estans en laditte ville de Tours depuis le portal des Jacobins en aval », une somme de 12 livres tournois payée par un Jean Dupuy demeurant en cette paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier⁸.

1. Beaucourt, *Charles VII*, t. II (1882), p. 181, 183-184.

2. British Museum, Additional charters, n° 4352, article 462 du *Catalogue de Joursanvault*, pièce publiée par Vallet de Viriville, *Notices et extraits de chartes et de manuscrits appartenant au British Museum de Londres*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, 2^e série, t. III, 1847-1848, p. 139-140, n° 6. Le marquis de Beaucourt, *loc. cit.*, repousse les insinuations malveillantes de Vallet de Viriville au sujet des rapports entre Charles VII et Éléonore de Paul.

3. Comm. de Vellèches, cant. de Leigne-sur-Usseau, arr. de Loudun (Vienne).

4. Sainte-Julitte, ancienne paroisse et commune réunie à la comm. de Saint-Flovier, cant. du Grand-Pressigny, arr. de Tours.

5. Tucé, aujourd'hui Lavardin, cant. de Conlie, arr. du Mans (Sarthe).

6. *Histoire généalogique de la maison de Castelnau*, dans *Mémoires de Michel de Castelnau*, édition Le Laboureur (Bruxelles, 1731, in-fol.), t. III, p. 99 ; H. Lambron de Lignim, *Joutes et tournois*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, 1859, p. 285.

7. Le portail des Jacobins était situé près de leur couvent, dont la chapelle existe encore dans la manutention militaire, quai d'Orléans, 13 bis.

8. J. Delaville-Le-Roulx, *Comptes municipaux de la ville de Tours*, t. II, p. 190, n° 795. Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 2^e partie, p. 63-64, ce texte unique est considéré à tort comme formant deux documents distincts.

Rien ne prouve que le Jean Dupuy de 1378 et celui de 1429 soient un même personnage ; eea paraît fort douteux, puisque le dernier vivait encore en 1452 et peut-être en 1463, comme on vient de le voir. Bien plus, on n'a jamais pu établir qu'il y ait entre eux la moindre parenté ; le nom de Dupuy était assez répandu alors en Touraine¹. Du reste, quand on pourrait faire la preuve de l'identité des deux Jean Dupuy, comment serait-il possible d'affirmer que, dans l'espace de cinquante et un ans, il n'ait pas changé de domicile ?

Sans s'arrêter à ces objections, on a affirmé bien gratuitement que la maison où descendit Jeanne d'Arc était située en la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier et on a même cru pouvoir en fixer l'emplacement.

Il existe sur l'ancien territoire de cette paroisse, rue Briçonnet, appelée autrefois rue des Trois-Pucelles, une antique demeure de la fin du xv^e siècle connue à tort sous le nom de Maison de Tristan et désignée quelquefois sous celui de Maison de la Cordelière. Dans la cour intérieure de cet hôtel se lit une inscription ainsi conçue : *Priez Dieu pur* ou *Prie Dieu pur*. Le savant et ingénieux érudit qu'était notre maître Anatole de Montaiglon reconnu dans ce texte pieux l'anagramme de Pierre Dupuiz ou Dupui. Il en conclut à bon droit que le constructeur de ce curieux logis portait ce nom. Cette opinion fut admise par Charles de Grandmaison dans son *Tours archéologique*². Pour qui connaît l'usage fréquent fait de l'anagramme aux XV^e et XVI^e siècles, la conclusion d'Anatole de Montaiglon ne peut être mise en doute, d'autant

1. A la même époque, on trouve un chanoine de Saint-Martin de Tours nommé aussi Jean Dupuy (cf. notamment *Régime des délibérations du corps de ville*, t. IV, fol. 79 r^o et 80 v^o).

2. Paris, Champion, 1879, in-8^o, p. 240, et *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, p. 391, séance du 28 mai 1879. M. Destréguil, après avoir établi que la Maison de la Cordelière fut habitée, au commencement du XIX^e siècle, par le saint et charitable curé de la cathédrale de Tours, Nicolas Simon, croit qu'il y aurait lieu de lui attribuer l'inscription : *Priez Dieu pur*. Celle-ci nous paraît remonter incontestablement à la construction de la maison (fin du XV^e siècle). Le nom de la femme de Pierre Dupuy ne se dissimulerait-il pas derrière la seconde inscription signalée sur cette maison : *Assez aurons, peu vivrons* ? Il y a là un petit problème que la sagacité de quelque chercheur arrivera peut-être un jour à résoudre.

plus qu'un « sire Pierre Du Puis » était propriétaire de la maison en question en 1495, peu après sa construction¹.

Partant de ces faits, qui paraissent bien acquis, plusieurs érudits ont proposé (mais sans apporter la moindre preuve) de voir dans Pierre Dupuy le descendant, peut-être même le fils, de Jean Dupuy, seigneur des Roches-Saint-Quentin. Puis, les uns ont laissé entendre, les autres ont affirmé, que cette maison aurait été construite à la fin du XV^e siècle sur l'emplacement de celle où Jeanne d'Arc avait reçu l'hospitalité en 1429.

En si bon chemin, pourquoi ne pas aller plus loin? Dans le pieux désir de posséder l'hôtel même habité par la Pucelle, on a voulu voir dans la Maison de la Cordelière une construction élevée plutôt au commencement qu'à la fin du XV^e siècle et seulement remaniée à cette dernière époque. Dès lors, rien n'est plus simple ; on *suppose* que Pierre Dupuy, son constructeur, est le père de Jean, mari d'Éléonore de Paul, et on ajoute : « Nous aurions donc ici l'hôtel où descendit Jeanne d'Arc. La chose est possible, et même probable. »

Des hypothèses qui viennent d'être brièvement résumées, il n'y a en somme rien à retenir, tant qu'un document ne viendra pas les étayer. De l'exposé qui précède, il est donc légitime de conclure qu'aucun des textes signalés jusqu'à ce jour ne permet de connaître où était située la maison qui abrita la Pucelle lors de son séjour à Tours en avril 1429, et qu'on n'est même pas en droit d'affirmer que Jean Dupuy habitât alors en la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier.

Maintenant que le terrain est déblayé, il devient loisible d'examiner si, à l'aide de renseignements nouveaux, il ne serait pas possible de retrouver, sinon la maison de Jean Dupuy, du moins son emplacement.

L'inventaire dressé en février et mars 1561 (n. st.), après les décès d'un riche bourgeois de Tours, François Lopin, con-

1. Lambron de Lignim, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XVII, p. XX, séance du 4 avril 1861.

trôleur au grenier à sel, sieur de la Guittonnière¹, et de Michelle Burdelot, son épouse², indique qu'ils sont morts dans leur maison, sise à Tours, rue des Carmes, aujourd'hui rue Paul-Louis-Courier. Parmi les titres analysés dans cet inventaire est un acte du 17 avril 1437, après Pâques, par lequel M^e Jean Dupuy, conseiller et maître des comptes du Roi, seigneur de la Roche-Saint-Quentin, vend à Jean Burdelot, apothicaire de la Reine et valet de chambre de Mgr le Dauphin, la maison même où sont décédés les dits défunts Lopin et Burdelot³. D'après un autre titre mentionné également dans cet inventaire, cette maison était chargée de 25 livres tournois envers M^e Jean Méon, qui avait acheté cette rente de défunte Madame l'élue Gallocheau, Jeanne Briçonnet, au profit de laquelle elle avait été constituée en 1536⁴.

A l'aide des renseignements qui précèdent, est-il possible de fixer l'emplacement de la maison vendue en 1437 par Jean Dupuy? Oui, et d'une façon absolument certaine, grâce à deux actes de vente la concernant sans aucun doute, puisque dans l'un comme dans l'autre la rente constituée au profit de Jeanne Briçonnet, épouse de Jean Gallocheau, et acquise par Jean Méon, est mentionnée.

Par le premier acte, François Lopin, un des fils du précédent, receveur du taillon de la ville de Tours, et Aimée Marbault, son épouse, vendent, en 1565, à Nicolas Girault, contrôleur d'office de la reine d'Écosse, douairière de France, Marie Stuart, et à Françoise Péquineau, son épouse, les deux tierces parties par indivis d'une maison et ses dépendances, rue des Carmes, paroisse Saint-Saturnin, au fief de l'abbé de Saint-Julien de Tours. Cette maison était chargée de 12 deniers tournois de cens envers ce fief et de 25 livres tournois de rente envers M^e Jean Méon, procureur à Tours ; elle joignait

1. La Gitonière ou la Guittonnière, comm. d'Azay-sur-Cher, cant. de Bléré, arr. de Tours.

2. Michelle Burdelot quand elle épousa, le 22 décembre 1528, François Lopin, était veuve de Jean Fournier. Elle avait au moins deux frères : Jean Burdelot, sœur de Montfermeil et du Plessis conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Paris, et Pierre Burdelot, sieur de Montfermeil, secrétaire du Roi, maire de Tours de 1485 à 1487.

3. Pièce justificative n° III, § C.

4. Pièce justificative n° III, § A.

d'un long à celle de Jean Mornay et sa femme, qui fut au feu Juste, d'autre à celle de Jean Lussault, par le devant à la rue des Carmes et par le derrière à la maison du vendeur, avec une sortie sur la rue de la Poissonnerie¹, aujourd'hui rue Littré. Cette dernière indication montre que la maison vendue était à l'ouest de la rue des Carmes. Par un autre passage du même acte on voit que la maison de Jean Mornay était située du côté opposé au couvent des Carmes, par conséquent au sud de celle qui était vendue. Or, la maison Mornay a déjà été identifiée ; c'est un petit édifice du XVI^e siècle orné de gracieuses sculptures et portant aujourd'hui le n^o 17 de la rue Paul-Louis-Courier. Mon père a prouvé qu'elle fut construite par Juste de Juste, l'un des membres de la célèbre famille des sculpteurs italiens, dont les armes, *coupé de sable et d'or au lion de l'un en l'autre*, se voient encore au-dessus de l'ancienne porte².

Quelques années plus tard, la maison qui avait appartenu successivement à Jean Dupuy, Jean Burdelot, François Lopin père et fils et Nicolas Girault, était devenue, par un acte qui n'a pas été retrouvé, la propriété de Jean Bellodeau, seigneur de La Loge, bourgeois et échevin de Tours ; le 27 novembre 1578, ses gendres, munis de sa procuration, la vendent à diverses personnes, parmi lesquelles Claude Robin, sieur du Plessis, bourgeois de Tours, et Martine Lempereur, son épouse. Dans cet acte se retrouvent en partie les mêmes indications que dans la précédente vente : la maison joint par le devant le pavé de la rue des Carmes et par le derrière celui de la rue de la Poissonnerie et la maison des héritiers de feu François Lopin, receveur du taillon ; elle doit le même cens à l'abbaye de Saint-Julien et la même rente à Jean Méon³.

Claude Robin appartenait à une famille de maîtres ouvriers en soie et fut échevin de Tours ; de son mariage avec Martine Lempereur, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Charles Robin, sieur de Courçay, qui épousa, vers 1590

1. Pièce justificative n^o IV.

2. Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XIV, p. 89-90, et t. XXII, p. 157-158, 161, 185, et une note sur la *Maison de Juste de Juste* qui sera publiée prochainement.

3. Pièce justificative n^o V.

Marie Quantin. Ce dernier, décédé, ainsi que sa femme, avant 1640, avait démoli au commencement du XVII^e siècle la maison acquise par son père et construit sur son emplacement le bel hôtel encore subsistant rue Paul-Louis-Gourier, n° 15, qui, comme celui qui l'a précédé, donne sur les deux rues appelées anciennement des Carmes et de la Poissonnerie et joint au sud la maison construite par Juste de Juste².

Les faits dûment établis par la présente note sont les suivants :

Jean Dupuy, seigneur des Roches-Saint-Quentin, hôte de Jeanne d'Arc en 1429, possédait huit ans après une maison située rue des Carmes.

C'est sur l'emplacement de cette maison que fut construit, au XVII^e siècle, l'hôtel Robin-Quantin.

N'est-on pas en droit d'ajouter que, selon toute vraisemblance, c'est là que séjourna, en avril 1429, la libératrice de la France ?

En terminant, nous exprimerons le vœu qu'une inscription soit placée sur l'hôtel Robin-Quantin³ et que cet édifice soit classé parmi les monuments historiques ; il le mérite tant par sa valeur artistique que par le souvenir de Jeanne d'Arc. Il y aurait lieu également de classer la maison Juste de

1. X... [Louis Bossebœuf], *l'Hôtel Robin-Quantin*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 2^e partie, p. 233-244.

2. Les façades de ces deux maisons sont reproduites page 85 du livre de M. H. Malorey, *Du Vieux-Tours aux châteaux de la Loire* (Paris, 1924). Voir aussi planches 45, 60 et 79-80 de Guéritte, *le Vieux-Tours*, et Paul Vitry, *Tours et les châteaux de Touraine*, 3^e édit. (1912), p. 115.

3. Cette inscription pourrait être ainsi conçue :

HÔTEL ROBIN-QUANTIN
 construit au début du XVII^e siècle
 sur l'emplacement
 de la maison de
 JEAN DUPUY.

JEANNE D'ARC
 reçut en 1429 l'hospitalité chez
 JEAN DUPUY
 conseiller de la reine de Sicile
 Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou et de Touraine.

Juste et d'y apposer la plaque déjà demandée par mon père en 1903¹.

Louis DE GRANDMAISON.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LETTRE ÉCRITE AU NOM D'YOLANDE D'ARAGON,
REINE DE SICILE, AUX HABITANTS DE TOURS

(1418? Peut-être plutôt 1428?)

Très chers et bien amez, nous avons enchargié à nostre bien amé escuier Antonnet de La Sale vous parler de nostre part sur ce que aucuns vins qui estoient pour nostre provision, lesquels nostre bien amé conseiller Maistre Jehan Dupuy fist jà piéça venir par deçà, furent arreztez par delà, et pour yceulx laisser passer eustes obligacion de Robin de Beaumont et Guillaume Bouhalle de la somme de iij^o livres tournois, et aussi sur ce que les meubles dudict Jehan Dupuy, qui estoient à son hostel par delà, ont esté prins. Si vous prions très affectueusement que vueillez croire ledict Antonnet de ce qu'il vous dira de nostre part touchant ceste matière et y faire ainsi que voudriez que feissions pour vous et en manière que vous en doyons savoir gré. Et sur ce nous faictes responce par ledict Antonnet.

(*Signé :*) N. HALLOYS.

(Archives municipales de Tours, EE. 2. Original en papier, sans adresse. — Au dos, de la main de Ch.-Fr. Gerbault, chanoine de Saint-Pierre le-Puellier, chargé en 1735 du classement des archives de l'hôtel de ville : « Hôtel de ville de Tours. Guerre civile et des Anglois. 1418. Lettre de la reine de Sicile, qui se plaint qu'on n'a pas voulu laisser passer les vins de sa provision sans une obligation de Jean Dupuy, son conseiller, de la somme de 300 livres. »)

1. Ces vœux, concernant le classement de l'hôtel Robin-Quantin et de la maison Juste de Juste, ont été adoptés par la Société archéologique de Touraine dans sa séance du 24 avril 1929.

II

PRISE DE POSSESSION DU DUCHÉ DE TOURAINE ET DU CHÂTEAU DE TOURS, AU NOM DE LOUIS III, ROI DE JÉRUSALEM ET DE SICILE, DUC D'ANJOU, PAR BERTRAND DE BEAUVAU, ÉVÊQUE D'ANGERS, ET JEAN DUPUT, COMMIS À CE PAR YOLANDE D'ARAGON, REINE DE SICILE.

(5 et 7 janvier 1425, n. st.)

Pour la possession du duché de Touraine et ville de Tours prise pour la royne de Sécille.

Le cinq^{me} jour de janvier mil iiij^e xxiiij, au lieu de la Massequièrre, en la présence de Jehan Simon, lieutenant, etc., se sont assemblez : Gillet de Brion, Pierre Bonnart et Jehan Suau, esleuz de ladictte ville ; maistres Jehan Sauvestre, doyen de l'église de Tours, Giraut Barrière, JehanChevrier, Gieffroy Gobin et Pierre Dubois, chanoines de ladictte église pour chappictre d'icelle ; maistres Pierre Bonafos, prévost de Réthigné, Jourdan Morin, Bertran Plaisant, Jehan Deslandes dit Boucaudry et Jehan Tenegot, chanoines de l'église de Mons. Saint-Martin pour chappictre de ladictte église ; le sire de Mouy, cappitaine des ville et chastel de Tours ; maistre Pierre Sohier, Jehan Godeau, Jehan de Brion, Guion Farineau, Jamet Lopin, Jehan Peslieu, Berthelot Lopin, maistre Jehan Farineau, Guillaume Rousseau, Macé de La Bretonnière, Jehan Innocent, Jehan Gobin, Macé Aveline, maistre Jehan Lopin, Jehan Poissonnet, Jehan Bordeaux, Michau Charbonneau, Guillemot Toreau, Colas de Montbason, Jehan Barrière, Roulet Lemoine, André Gorges, Jehan Rogon, Jehan Lesaintier, Jehan Meloain (?), Jehan Garnier, Richart de Fougerais, Bertran Mosnier, Jehan Berthelot, Pierre Binet, Henry de Douay, Pierre Mesangière, Poul Amil, Estienne Gaultier, Pierre Baillie, Jehan Berruer, Estienne Bouchart, Anthoine Decours, Estienne Garnier, Estienne Langloys, Jehan Cartau, Jenson Loisel, Jehan Boulier, Pierre Fumée (?), Pierre Richart et plusieurs autres bourgeois et habitans de ladictte ville en grant nombre ;

Pour conseiller et adviser entr'eulx se on baillerait la possession du duché de Touraine, ville et chastel de Tours à très haulte et excerlente princesse la royne de Sécille, pour et ou nom de très hault et excerlant prince le roi de Jherusalem et de Sécille, duc

d'Anjou, son filz, auquel le Roy nostre sire a taillé ledict duché non compris les ville, chastel et chastellenie de Chinon, comme est appareu par lectres du Roy nostre dict seigneur ;

Ont touz esté d'acort et d'oppinion que on obbéisse aux lectres du Roy nostre dict seigneur et que, selon leur contenu, on baille ladicte possession dudict duché de Touraine à ladicte princesse ;

Et, avec ce, par lesdis bourgeois et habitans a esté appointé et délibéré que à Révérend Père en Dieu l'évesque d'Angers, Bertran de Beauvau et sire Jehan Dupuy, ambassadeurs et commis par ladicte princesse à prendre ladicte possession, lesquels sont venuz en ceste dicte ville pour celle prendre pour et ou nom de ladicte princesse ou nom qu'elle procède, sera fait présent et donné du vin et poisson bien et honnorablement, ainsi que parlesdis esleuz sera esgardé estre à faire.

Et, après ce, celui cinquiesme de janvier, sont venuz audict lieu de la Massequière lesdis ambassadeurs et comis à prendre ladicte possession par ladicte princesse ; en la présence desquelx et de touz les gens d'esglise, bourgeois et habitans dessus nommez, lesdictes lectres du Roy nostre dit sire du bail dudict duché, avec l'estache de Messieurs de (*sic*) et la commission et procuration d'iceulx ambassadeurs ont esté leues et publiées ; après laquelle publication par ledict lieutenant à ce comis par lectres du Roy aussi leues et publiées, ont les dessus nommés ambassadeurs, pour et ou nom de ladicte princesse oudict nom, esté mis en possession et saisine dudict duché de Touraine, en faisant commandement auxdis esleuz de obbéir par tout où il appartiendra (?) et audict cappitaine et de (*sic*) bailler la possession dudict chastel, lequel a respondu qu'il se gardera de mesprendre.

Et ce fait, en la présence dudict lieutenant sont alez lesdis Bertran de Beauvau et sire Jehan Dupuy, ambassadeurs dessusdis, lesdis esleuz de ladicte ville, présens plusieurs des bourgeois et habitans d'icelle ville, à la porte de Nostre-Dame de la Riche, l'une des principales portes de ladicte ville, pour avoir et prendre la possession d'icelle.

En prenant laquelle possession d'icelle ville, par lesdis esleuz ont esté baillées les clefs d'icelle ausdis ambassadeurs, en les maintenant et gardant en leurs privillèges, franchises et libertés, lesquelles clefs ils ont rendues et baillées ausdis esleuz comme la garde d'icelles appartenant à ladicte ville, en recevant d'eulx le

serment en ce acoustumé ; et de ce ont lesdis esleuz requis lectre, qui leur a esté octroïée¹.

Item, le vij^e jour dudict mois de janvier, celui an, par lesdis ambassadeurs, en la présence dudict lieutenant, fut prinse la possession dudict chastel, à eulx baillée par ledit de Mouy, cappitaine dessusdict, et leur bailla les clefs d'icelui, entrèrent en la sale et autres lieux dudict chastel, icelui ouvrirent et fermèrent. Et après ce, pour ce que ledict cappitaine n'estoit pas encore pourveu requist aux dessusdicts ambassadeurs qu'il eust délay de faire oster ses biens et choses dudict chastel jusques à la fin dudict mois de janvier ; ce que lui fut octroïé, pour ce qu'il promist et jura que, à la fin dudict mois, il le bailleroit et rendroit à ladicte princesse ou à ses commis ; et cependant le garderoit pour et ou nom d'elle.

(Archives municipales de Tours, *Délibérations*, t. III, fol. 9.)

III

INVENTAIRE DES SUCCESSIONS DE FRANÇOIS LOPIN, CONTRÔLEUR POUR LE ROI AU GRENIER À SEL DE TOURS, ET DE MICHELLE BURDELOT, SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉS À TOURS, RUE DES CARMES. EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES TITRES.

(Février et mars 1561, n. st.)

A

Rente de 25 livres tournois sur la maison Lopin-Burdelot, à Tours, constituée au profit de Jeanne Briçonnet, dame de Champgrimon, épouse de Jean Gallocheau, élu de Tours (7 mars 1536, n. st.) et acquise par Jean Méon (25 mai 1556).

Plus une autre lyasse de quictances de la somme de vingt-cinq livres tournois de rente deue et assignée sur la maison desdis defunctz Lopin et Burdelot, en ceste ville de Tours, qui a cydevant appartenu à deffuncte l'esleue Gallocheau² et de présent appartient à M^e Jehan Méon par achapt qu'il en a fait des héritiers de

1. En marge de cet article, on lit : « De ce est lectre faite. »

2. M^{me} l'élué Gallocheau est Jeanne Briçonnet, épouse de Jean Gallocheau, élu de Tours, dame de Champgrimon (comm. de Saint-Cyr-sur-Loire) et de Gruais (comm. de Mettray), fille d'André Briçonnet, secrétaire de Charles VII, et de Nicole Bonard. Cf. Spont, *Semblançay*, tableau généalogique de la famille Briçonnet, et Georges Collon, *Pierre Bérart*, *op. cit.*, p. 197, note et *passim*.

ladicte deffuncte Gallocheau par deux contractz dont les coppies sont attachées ausdictes quictances en dabte du xxv^e jour de may mil V^e cinquante-six passés par Pierre Couraudeau, notaire du pallais archiépiscolal ; lesdictes quictances, qui sont en nombre de vingt-six, sont signées les unes Briçonnet, les autres M. de Beaulne, les autres Ruzé, les autres Berthelemy, les autres Marie Sabin, les autres P. Brocet (?) et les autres Méon, dont la dernière est pour une année escheue au terme de Nouel mil V^e LIX, en dabte du xij^e jour de juillet mil V^e soixante, signée Méon ; ausquelles quictances est, en oultre, attaché le contract de la constitution de ladicte rente faite par ledict deffunct François Lopin à noble dame Jehanne Briçonnet, dame de Champgrimon, en dabte du sept^{me} jour de mars mil V^e XXXV, signé Portays ; lesdictes pièces sont demourées attachées ensemble et cothées... XIX.

B

Vente d'une maison, rue des Carmes, par Michelle Burdelot à François Lopin (17 janvier 1558, n. st.).

Ung autre contract en parchemin aussi passé en ladicte court de Chasteauneuf, le dix-septiesme jour de janvier mil V^e cinquante-sept, signé Bastart et seillé en queue double de cire verte (?), par lequel ladicte damoiselle Michelle Burdelot, pour demeurer quicte de la somme de xij^c escus par elle deuez audict Lopin en faveur de leur mariage, luy cedde et délaisse deux corps de maison séans en ladicte paroisse Saint Saturnyn, rue des Carmes, comme apert par ledict contract... cothé au doz III.

Vente d'une maison, à Tours, par Jean Dupuy, conseiller et maître des Comptes du Roi, à Jean Burdelot, apothicaire de la Reine (17 avril 1437).

Item, ung contract en parchemyn passé en la court du Roy à Tours, le dix-septiesme jour d'avril l'an mil quatre cent trente-sept après Pasques, signé Gregault et Berthelot, et seillé, par lequel il apert honorable homme Jehan Burdelot, apothicaire de la Reyne et vallet de chambre de Monseigneur le Daulphin, avoyr acquis de honorable homme et saige M^e Jehan Dupuy, conseiller et maistre des Comptes du Roy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin, une maison avec les caves et vergiers, qui est la maison

et jardin où sont décédez lesdis deffuncts Lopin et Burdelot, en ceste ville de Tours, avec lequel est attaché ung acte portant quittance et payement des ventes fait à Messieurs de Saint-Jullien de Tours, seigneurs de fief, signé Gregault ; lequel contract avons cothé LXXVII.

(Archives d'Indre-et-Loire, dépôt de M^e Fontaine, minutes de Robert Lefebvre, février-mars 1561, n. st.)

IV

VENTE DE PARTIE D'UNE MAISON À TOURS, RUE DES CARMES, CHARGÉE DE 25 LIVRES TOURNOIS DE RENTE ENVERS JEAN MÉON, PAR FRANÇOIS LOPIN, RECEVEUR DU TAILLON À TOURS, ET AIMÉE MARBAULT, SA FEMME, À NICOLAS GIRAULT, CONTRÔLEUR ET CLERC DES OFFICES DE LA REINE D'ÉCOSSE, DOUAIRIÈRE DE FRANCE, ET FRANÇOISE PÉQUINEAU, SON ÉPOUSE.

(13 mai 1565.)

Le treizeiesme jour de may l'an mil cinq cens soixante-cinq, en la court du Roy nostre sire à Tours, en droict, etc., fut présent et souzmis, etc., M^e François Lopin, recepveur du taillon de ceste ville de Tours, au nom et comme soy faisant fort de Aymée Marbault, sa femme, à laquelle, de luy présentement auctorisée pour faire et passer ce qui s'ensuit, il a promis faire ratiffier ces présentes,... lequel audict nom... a confessé avoir vendu, cédé, quicté, délaissé et transporté, et par ces présentes vend, cède, quicte, délaisse et transporte... perpétuellement à héritage et promet garantir de tous troubles, ypothecques et empeschemens quelzconques, à honorable homme M^e Nicollas Girault, controlleur et clerc des offices de la royne d'Escosse, douairière de France, demeurant aud. Tours, présent et achaptant à gré pour luy et Françoise Pequineau, sa femme, leurs hoirs et aians cause, les deux tierces parties par indivis au total d'un corps de maison, courtz, jardin, estables, galleries et appartenances d'iceulx en ung tenant, séans en ceste ville de Tours, paroisse Saint-Saturnin, au fief de l'abbé Saint-Jullian de Tours, et chargé envers ledict fief icelles deux tierces parties de huict deniers tournois de cens, au terme accoustumé, faisant les deux tierces parties de douze deniers tournois, et envers M^e Jehan Méon, procureur à Tours, comme aiant les droictz des héritiers de deffuncte dame. . . . (sic) Briçonnet,

des deulx tierces parties de vingt-cinq livres tournois de rente, au jour acoustumé, le tout pour tous debvoirs quelzconques... *joi-gnant le total d'un long à la maison de Jehan Mornay et sa femme, qui fut au feu Juste, d'autre à la maison de M^e Nicollas Lussault, par devant au pavé de la rue des Carmes, et par le derrière à la maison que tient à présent et possède ledit vendeur, qui n'est comprise en ceste vendition. Et l'une desquelles galleries desdictes choses vendues, qui est du costé des Carmes, aura sa longueur par le hault jusques à la demie creuzée des latrines et clouaizon qui y est, laquelle demie creuzée sera obstaclée et bouchée par le bas et le hault d'icelle demourera pour veue morte... et quant à l'autre gallerye du costé de la maison de Mornay est comprise en ceste vendition tout le bas d'icelle... et le hault et comble d'icelle jusques à la clouaizon de collumbaige...*

Aussi vend, cedde et transporte ledict vendeur comme dessus tous les droictz et actions qui luy pourraient appartenir sur les allées, entrées et yssues, mesmement *par la porte de derrière pour aller en ladicte rue de la Poissonnerie...*

Faict pour demourer par ledict vendeur quicte vers ledict acquéreur de la somme de mil livres tournois qu'il luy devoit et pour laquelle somme il faisoit par chacun an audict acquéreur rente constituée sur lesdis droictz venduz et autres ses biens, asçavoir par contract passé en ceste mesme court par devant Terreau le premier jour de septembre dernier passé, la somme de six centz livres tournois, pour lesquelz il faisoit cinquante livres de rente; par autre contract du vingt-septiesme octobre... aussi dernier passé, cent livres tournois, pour lesquelz il faisoit huit livres six solz huit deniers tournois de rente; et par autre du dixiesme jour de mars aussi dernier passé la somme de troys centz livres tournois, pour lesquelz faisoit aussi de rente chacun an vingt-cinq livres tournois, aussi signé Terreau; tous lesquelz dis contractz de constitution de rente demourent nulz moyennant ces présentes...

Et outre pour la somme de sept centz cinquante livres tournois, qui est en son total dix sept centz cinquante livres tournois...

(*Signé* :) GIRAULT, LOPIN, BRETHER pour présent, ALYNANT [notaire].

(Archives d'Indre-et-Loire, dépôt de M^e Chauvin, minutes d'Alynant, n^o 71.)

VENTE D'UNE MAISON À TOURS, RUE DES CARMES, CHARGÉE DE 25 LIVRES TOURNOIS DE RENTE ENVERS JEAN MÉON, PAR JEAN BELLODEAU, SEIGNEUR DE LA LOGE, BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE TOURS, À CLAUDE ROBIN, SIEUR DU PLESSIS, BOURGEOIS DE TOURS, MARTINE LEMPEREUR, SA FEMME, ET AUTRES.

(27 novembre 1578.)

Le xxvij^e jour de novembre l'an mil cinq cens soixante et dix-huit, en la court du Roy nostre sire à Tours et de Monseigneur, par devant nous notaire royal audict Tours soussigné et des tesmoings cy après nommez, furent présens en leurs personnes deument establiz et soubmiz chascun de Philippes et Martin Guestrons et Pierre Houdry, marchans et bourgeois de ceste ville de Tours et y demourans, tous gendres et procureurs spéciaux conjointement et séparément de noble homme Jehan Bellodeau, seigneur de La Loge, bourgeois et eschevin de ceste ville de Tours, leur beau-père, et y demourant, à présent absent, par procuration spéciale passée en ceste court par devant nous Foucher, notaire royal, le premier jour d'avril dernier passé¹, auquel d'abondant ils ont promis faire ratifier et accepter pour agréables ces présentes dedans le premier jour de janvier prochainement venant, si jusques audict temps est vivant ledict sieur Bellodeau, sans que, en cas de décez au-dedans dudict temps, ils puissent estre tenuz de faire faire ladicte ratification à ses héritiers ; lesquelz establiz et chaseuns d'eulx audict nom de procureurs spéciaux dudict sieur de La Loge, soubzmettant tous et chascuns les biens meubles et immeubles d'icelluy présens et advenir, ont congneu et confessé avoir vendu, ceddé, dellaisé et transporté, et par ces présentes vendent, ceddent, dellaisent et transportent perpétuellement et par héritage, à honorable homme sire Claude Robin, sieur du Plessis, bourgeois de ceste ville de Tours, et Martine Lempereur, sa femme, et à dame Catherine Quettier, dame de Launay², et noble Calais Rogier, conseiller du Roy et de Monsei-

1. La procuration fait connaître que Jean Bellodeau avait un quatrième gendre, Philippe de Garence, sieur du Pavillon, aussi marchand bourgeois de Tours.

2. Un acte du même jour l'appelle : « Dame Catherine Quétier, veuve de Guillaume Malhaire, dame de Launay » (même notaire).

gneur, lieutenant particulier et magistrat au bailliage de Touraine et siège présidial de Tours, et dame Claude Malhaire, sa femme, gendre et fille de ladict Quétier, tous fors ladict dame Claude Malhaire présens, stipullans et acceptans pour leurs hoirs et ayans cause, c'est assavoir une maison avec ses appartenances, tant hault que bas, composée de deulx corps de logis joignans l'un l'autre, court, jardin, galleryes, estables et aultres, et tout ainsi que lesdictes choses se poursuivent et comportent, de cave, cellier, chambre basse, cuisine, contouers, chambres haultes, greniers et combles dessus, *issues et entrées par deulx rues des Carmes et de la Poissonnerye*, avecques les droitz et libertez d'icelles, et le tout, ainsi que lesdictes maisons, sont de présent et sans rien en réserver ni retenir.

Icelles maisons contigues, scituées et assises en la paroisse Saint-Saturnin de ceste ville de Tours, joignans le davant au pavé de ladict rue des Carmes et par derrière au pavé de ladict rue de la Poissonnerye et à la maison des héritiers feu M^e François Loppin, vivant recepveur du taillon à Tours, d'ung bout et par ung costé aux maisons de Baltazar Papillon et aultres, et par autre costé aux maisons de René Regnault, marchant maistre ouvrier en soye et aultres, ou fief des religieux, abbé et couvent de Saint-Jullien de ceste ville de Tours et tenues de ladict seigneurie et fief à douze deniers de censif par chascun an, au jour et feste de . . . (*sic*), payables à la recepte de ladict abbaye audit jour et terme ; et outre lesdictes choses vendues chargées de huit escuz ung tiers, au lieu de vingt-cinq livres, par chascun an de rente constituée envers M^e Jehan Méon, procureur au siège présidial de Tours, pour la somme de cent escus soleil revenant à trois cens livres ou telle autre somme qu'il se trouvera icelle rente avoir esté constituée, payable par chascun an audict Méon par les demies années, admortissable toutes foiz et quantes que bon semblera ausdis acquéreurs; franchises et quites lesdictes choses vendues de tous arrérages desdis devoir et rente jusques au jour de Noël prochainement venant, et sans aultres charges, rentes, debvoirs ou hipotecques, libres et franchises de toutes aultres choses et tout ainsi que ledict sieur de La Loge en a joy et joist encores à présent. Desquelles maisons et choses vendus lesdis vendeur oudict nom ont réservé et réservent, pour ledict sieur de La Loge, sa femme et héritiers, la demeure et habitation pour une année seulement commencent au jour et feste de Noël

prochainement venant, et sans en paier aulcun louage, qui leur a esté accordé par lesdis acquéreurs, à la charge toutesfoiz qu'il ne sera rien démoly, rompu et osté des appartenances desdictes maisons vendues

Item, vendent és noms que dessus ausdis acquéreurs les lieux et mestairies de la Grange, composée de maisons, grange, estables, court, jardin, yssues, terres labourables, prez, pastures, saullaies, hayes et foussés, appartenances et dépendances, le tout contenant vingt-neuf arpens, situés et assis ès parroisses de La Riche et Saint-Genoux près ceste ville de Tours¹, au fief des vénérables doyen, trésorier, chanoines et chapitre de l'église Monsieur Saint Martin de Tours.

Ladicte présente vendition faicte pour la somme de quatre mil cinq cens escuz d'or soleil paiés comptant, scavoir est trois mil deux cens quatre-vingts-deux escus soleil, huit cens escus pistolles, six cens francs vallans deux cens escus, cent doubles ducatz palmes, quatorze double ducatz Henry, quatre testons et deux solz, le tout au poids et pris de l'ordonnance du Roy.

[A la suite extrait de la ratification de la dite vente par Jean Bellodeau faite à Rouen, le 22 décembre 1578.]

(Étude de M^e Viot, notaire à Tours, minutes de Jean Foucher.)

1. La Riche et Saint-Genouph, communes du canton de Tours-Sud.
